

L'an deux mille onze, le 18 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marcilhac sur Célé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr DELPECH, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 novembre 2011

Présents : DELPECH M., ROQUES S., DUMARTIN M.D., BARAS J., LAVILLE E., MIGNAT J.P., J.F. BLUM, ZOGRAPHOS V.

Absents : FABRE FALRET Ph., FABRE G. pouvoir à M. Dumartin, FOURY M.

Secrétaire de séance : Jean-François BLUM

Dès l'ouverture de la séance, le Maire propose à l'assistance d'adopter le précédent compte rendu. Le Conseil approuve par 9 voix «pour».

Le Maire propose de rajouter 3 points à l'ordre du jour. Ce sont des ajustements comptables de fin d'année :

- indemnité au Trésorier
- décision modificative pour régulariser les emprunts faits auprès du SIVOM
- décision modificative concernant les salaires

1. Indemnité au Trésorier

Le Maire rappelle qu'il y a lieu de fixer le taux d'indemnités allouées au Trésorier de la collectivité pour son rôle de conseil ainsi que celle de confection de budget. Le Trésorier ayant changé, il y a lieu de fixer celle allouée à Mme MUFFAT JOLY.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à Mme Muffat Joly à compter du 1^{er} janvier 2011
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,49 €uros.

Résultat du vote : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

2. décision modificative pour régulariser les emprunts faits auprès du SIVOM

Le Maire indique que le Trésorier a indiqué qu'il y avait lieu de passer des écritures comptables afin de constater les emprunts passés auprès du SIVOM dans notre comptabilité.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	oper.	SERVICE	NATURE	MONTANT
041	276358	OFI		Emprunt SIVOM	24322.00

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	oper.	SERVICE	NATURE	MONTANT
16	168758	OFI		Emprunt SIVOM	-24322.00

Résultat du vote : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

3. **Décision modificative concernant les salaires**

Le Maire indique au Conseil que lors de la préparation du budget primitif, l'embauche de M. Cliquennois n'avait pas été prévue. En conséquence, il va manquer de crédits pour les payes de fin d'année. Il y donc lieu de faire une décision modificative. Compte tenu que les crédits au fonctionnement ont été calculés au plus juste, il propose de prélever la somme nécessaire pour boucler l'année au chapitre 022 dépenses imprévues.

Résultat du vote : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

4. **Adhésion au CAUE**

Le Maire expose au Conseil municipal l'intérêt qu'il y aurait à adhérer au C.A.U.E. du Lot, association présidée par un élu du Lot et organisme public qui joue un rôle de conseil auprès des collectivités en terme de projets d'urbanisme, d'architecture et d'environnement.

L'adhésion annuelle se chiffre à 50 euros.

Adhérer c'est se donner la possibilité de participer aux travaux de l'association, aux travaux et débats d'orientation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

donne son accord pour l'adhésion au C.A.U.E. du Lot.

mandate le Maire pour que cette adhésion soit prise en compte dès que possible.

propose que M. Blum soit le représentant de la Commune au Conseil d'Administration, M. Mignat sera son suppléant.

Résultat du vote : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

5. **médecine préventive du Centre de Gestion**

Monsieur le Maire informe les membres que conformément à l'article 108-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, les collectivités doivent disposer d'un service de Médecine préventive.

Le service de Médecine préventive du Centre de Gestion du Lot a la compétence nécessaire pour permettre aux employeurs territoriaux de remplir leurs obligations dans ce domaine.

Il propose aux membres l'adhésion au service Médecine Professionnelle du Centre de Gestion du Lot à compter du 1^{er} janvier 2012.

Lecture de la nouvelle convention est faite aux membres.

Après délibération le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer au service de médecine professionnelle du Centre de Gestion du Lot,
- autorise le Maire à signer la convention,

- indique que les crédits seront inscrits au budget

Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

6. implantation des poubelles à Trassac

Le Maire donne lecture d'une lettre adressée par M. et Mme Attwood qui contestent l'emplacement des containers. L'assemblée reconnaît que celles-ci sont relativement proches de leur habitation et mandate le maire afin de voir s'il est possible de les déplacer compte tenu des contraintes liées à la manœuvre des camions ou autres.

7. étude du devis pour le changement du tableau de commande électronique des cloches

M. le maire expose la situation et indique que le devis s'élève à 1941 €. M. Blum demande s'il ne serait pas possible d'installer du matériel moins cher. Un tour de table est fait, la majorité des membres propose d'attendre la panne et de faire le nécessaire lorsque le problème se posera.

8. Débat sur la taxe d'aménagement

M. Delpech explique que cette taxe doit se substituer aux taxes existantes, elle porte sur la S.H.O.N. elle est automatique pour les communes qui possèdent un P.O.S ou un P.L.U. Si les communes ne donnent pas leur avis, elle sera automatiquement établie à 1%, c'est ce que propose le maire. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

9. Travaux dans l'église

Le Maire rappelle qu'il y a de très gros travaux à envisager. Pour l'instant des travaux ponctuels ont été réalisés (retable, tabernacle, bientôt les toiles du retable seront restaurées), l'A.B.F. est d'accord pour engager de gros travaux de restauration intérieure. M. Delpech indique que jusqu'à l'an dernier avec l'aide décentralisée de l'Etat, la dotation pour le Lot était de 550 000 €, le conseil général allouait la même somme et le conseil régional 300 000 €. Pour 2011 les crédits délégués ont été revus à la baisse : les services concernés ont donné la priorité aux opérations commencées et les travaux de l'Abbaye n'ont pu être pris en compte. En 2012 les crédits sont incertains mais l'on peut s'attendre à ce que les travaux prévus soient réalisés sur plusieurs exercices. Le diagnostic sera donc réalisé en 2012, les travaux probablement en 2 tranches : 2013 et 2014. Le marché pour le choix du maître d'œuvre a été passé, 3 candidats ont répondu, les plis ont été ouverts ce matin, nous attendons l'analyse de la D.R.A.C. pour le choix définitif.

10. Travaux au garage

Il reste à réaliser l'isolation des murs et du plafond, la pose de plaques de plâtre et de portes fenêtres. Après renseignements pris auprès de la Sous Préfecture il se trouve que nous pourrions prétendre aux subventions attendues (au prorata des dépenses) même si nous réalisons nous-mêmes les travaux. M. Delpech indique qu'une consultation est en cours pour les matériaux et que Guy pourrait se charger des travaux qui entrent dans ses compétences. Reste le problème du mode de chauffage. Après un tour de table et l'analyse des avantages et des contraintes de chaque solution les membres s'accordent pour dire que le chauffage électrique sera le plus souple et le plus facile d'utilisation.

11. Gîte d'étape

M. Delpech donne lecture du courrier de Mme Ménassol indiquant la mise en vente du gîte d'étape. Il soulève le problème de l'étape à Marcilhac avec toutes les conséquences qui en découlent. Il propose de rencontrer Mme Ménassol avec Mme Dumartin afin d'ébaucher avec elle des solutions si elle n'avait pas trouvé preneur pour la saison. L'assemblée approuve.

12. Programme voirie 2012

Le maire porte à la connaissance de l'assemblée les demandes qui lui sont parvenues :

M. et Mme Harris à Monteils demandent à ce que leur desserte soit goudronnée car elle est impraticable par temps de pluie.

Mme Ménassol demande le goudronnage de la voie qui dessert sa maison et celle de M. Caminade.

M. Delmas demande que quelques camions de castine soient amenés

M. Pons demande que le talus créé lors des travaux soit aménagé afin qu'il n'y ait plus de marche. M. Laville précise qu'il y a lieu de s'inquiéter de la sécurité des usagers qui pourraient s'engager sur ce chemin car il y a un à pic que rien ne protège.

Mme Dumartin indique que des trous sont à boucher dans des rues de Marcilhac.

Les décisions de travaux seront faites après réception des estimations dressées par la DDT.

13. Aliénations : chemin de Barbes et Métairie Haute

M. Delpech indique que le projet soumis à enquête publique ne répond pas à la demande de Christelle Vigeon et Nicolas Girardot. Il présente donc la nouvelle proposition au Conseil. Après délibération les membres acceptent à l'unanimité cette nouvelle proposition et mandatent le maire afin de faire les démarches nécessaires à la mise à l'enquête publique de ce projet.

M. Delpech indique qu'il a également reçu M. et Mme Silvente de la Métairie Haute qui proposent un échange de chemin avec la commune afin que leur propriété soit d'un seul tenant et ne soit plus traversée par un chemin communal. Il présente le projet qui est adopté à l'unanimité. Les frais de géomètres seront aux frais du demandeur. Pour ces modifications il y a également lieu d'organiser une enquête publique. Le Maire est mandaté pour réaliser cette enquête.

14. Orientation budgétaire 2012

Le Maire indique qu'il y a lieu de se pencher sur les projets 2012 afin de commencer à préparer le budget. Il demande l'avis des membres quant à une possible augmentation des impôts. L'assemblée indique que pour l'instant, il n'y a pas lieu d'appliquer d'augmentation. Le Maire énonce les opérations engagées en investissement qui ne seront pas terminées à la fin de l'année : garage, diagnostic abbaye, restauration des tableaux du retable, achat d'un défibrillateur. Tout le monde s'accorde sur le fait qu'il faut en priorité terminer ces actions (commencées ou prévues). Compte tenu des grosses opérations financées ces dernières années, le Maire propose d'être raisonnable en 2012 afin de terminer ce qui est en cours et y voir plus clair pour 2013. Seuls quelques travaux de voirie et l'amélioration acoustique de la salle de cantine seront inscrits comme nouveaux programmes au budget 2012. Pour la défense incendie, le maire indique que les services du SDIS n'ont pas encore donné d'informations concrètes sur les volumes et débits attendus en cas de besoin. Il propose donc d'attendre ces informations pour décider des travaux. Par contre il indique que pour Monteils, les pompiers ont précisé l'aménagement qui leur permettrait de pomper directement dans le Célé : il propose de prévoir ces travaux de terrassement. Les élus ne voient pas de travaux particuliers à inscrire au budget.

15. Questions diverses

M. Delpech indique avoir reçu 2 demandes de panneaux indicateurs de hameaux avec chambre d'hôtes. Après débats les élus présents décident de commander des panneaux indicateurs de hameau, mais sans indication d'activité pour raison d'équité avec les activités existantes.

Mme Dumartin indique que Mme Grandjean a fait la demande d'un panneau d'affichage pour la salle de cantine : elle n'a plus de place dans la salle de classe. On va voir ce que l'on peut faire.

Mme Dumartin demande à fixer la date du Noël des Aînés et des enfants. La date retenue est le samedi 17 décembre à 15h30.

Elle pose la question des illuminations dans le village : tout le monde s'accorde pour amener un peu de couleur et de lumière dans le village : prendre contact avec M. Raffy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

signé
Le Maire
Michel Delpech

signé
Le secrétaire de séance
Jean-François Blum